BULLETIN MUNICIPAL
ENTRE CHARENTE ET JAVARD
N°03 | AOÛT 2021

Montignac-Charente
C'EST MON PLAISIR

À LA UNE
Petites villes de demain

BUDGET
2021

VIE SCOLAIRE
École numérique

VIE DU VILLAGE
Du côté des commerces

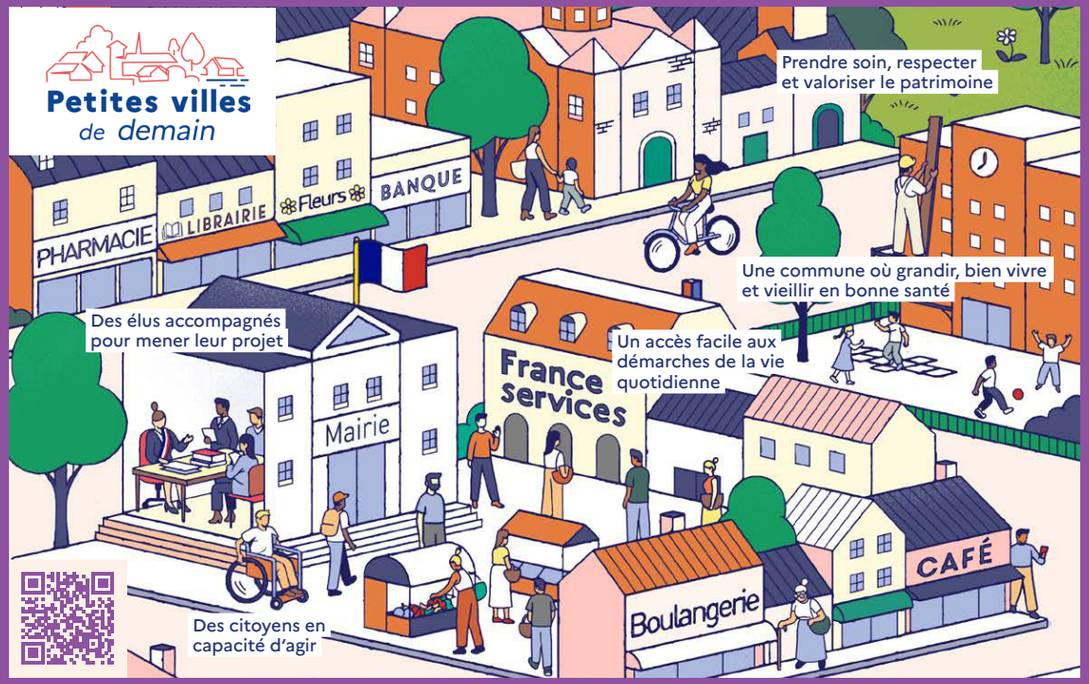

Petites villes de demain

Le programme d'État « Petites villes de demain » est déployé sur l'ensemble du territoire national.

En Charente, 15 communes ont été labellisées.

Le bassin de vie Vars / Montignac / Saint-Amant-de-Boixe qui compte plus de 4.400 habitants (10.000 habitants si on prend en compte les villages alentours) est associé à ce programme, qui vise à donner aux élus des communes et intercommunalités de moins de 20.000 habitants, les moyens de revitalisation, afin de devenir des villages dynamiques, dans lesquels il fait bon vivre, dans le respect de l'environnement.

Les principaux projets des trois communes sont :

- Renforcer le pôle santé (gynécologie, gastro-entérologie, ORL, Ophtalmologie, imagerie médicale, accueil de soins en consultation immédiate…)
- Créer une « résidence séniors » afin d'éviter un déracinement trop brutal pour nos anciens.
- Créer des liaisons douces entre les trois communes, qui seront indispensables avec la mise en service de la gare SNCF de Vars, et faciliteront les déplacements des habitants pour leurs achats et leurs rendez-vous médicaux ou autres…
- Améliorer l'activité touristique :
  - Pôle d'art roman à Saint-Amant
  - Camping de Montignac
  - Baignade de Vars…
- Développer, aider, et assurer le maintien des commerces et de l'artisanat
- Encourager les énergies renouvelables : Bioénergie, Biothermie, Photovoltaïque

Une convention vient d'être signée entre les collectivités bénéficiaires Mansle et Aigre, la CDC Cœur de Charente, et les services de l'Etat, ainsi que les communes associées de Vars / Montignac / Saint-Amant-de-Boixe. Un chef de projet sera chargé d'étudier, de concevoir, d'animer et de coordonner les phases du projet. Son recrutement est en cours, et sa mission sera financée à hauteur de 80 % par l'Etat, le reste à charge sera réparti entre les collectivités « labellisées » et « associées ».

Chères Montignacaises, chers Montignacais,

Je souhaiterais commencer mon édito en ayant une pensée très forte pour notre ancien maire Claude VILLÉGER, décédé le 21 janvier 2021, emporté brutalement par la maladie.

Il a passé une trentaine d'années au service de sa commune à laquelle il était très attaché. Il a tout d'abord été élu au conseil municipal en mars 1977 puis dès 1995, maire de Montignac-Charente.

Homme de terrain, il a contribué à de nombreux chantiers qui ont donné à la commune des atouts indiscutables. Parmi ces principales réalisations : l'aménagement du bourg avec l'installation des halles, la restauration du donjon et des portes, la reconstruction du quai de la Charente, la construction d'une nouvelle classe, etc…

Il a été un fervent défenseur de l'école publique en milieu rural, il a été également l'un des principaux instigateurs d'un regroupement pédagogique avec Marsac. Il privilégiait le bien-être des enfants et des professeurs des écoles pour un enseignement de qualité.

Claude VILLÉGER
Maire de Montignac-Charente
de 1995 à 2014

En tant que Président du SIVOM, l'assainissement collectif a été réalisé dans les villages du Tapis, les Boiteaux et Lugérat.

L'humain d'abord, c'était son crédo. Il aimait les contacts et était à l'écoute des autres. Il était aussi présent aux côtés des associations et principalement du club de canoës dont il a été le responsable durant de nombreuses années. Claude VILLEGER a donné le meilleur de lui-même. Ses rapports avec les habitants ont été empreints de la plus grande cordialité. La commune tout entière est pleine de reconnaissance envers un homme qui s'est tellement consacré à la faire briller aux yeux de tous ses habitants.

Quelques explications sur le programme d'Etat « Petites Villes de Demain » : pour être éligible à ce programme, il était nécessaire d'avoir un centre bourg avec des commerces et des services et d'être à proximité des professionnels de santé.

C'est pourquoi il nous ait apparu que les 3 communes, Vars, Montignac et Saint-Amant-de-Boixe, regroupaient toutes les prérogatives pour entrer dans ce programme. Notre demande a été retenue en tant que communes associées, ce qui nous permettra d'obtenir les mêmes aides que celles attribuées aux communes lauréates (désignées par l'Etat, comme Mansle et Aigre).

Ce programme de revitalisation doit nous permettre d'augmenter l'offre médicale sur notre territoire, en complément de l'existant, par une unité de soins non programmés, avec un laboratoire d'analyses, centre d'imagerie médicale, ophtalmologie, gynécologie etc… C'est primordial pour notre bassin de vie qui comporte plus de 11 000 habitants.

Nous souhaitons également construire un village senior, établir des connections par minibus ou par des voies douces (piétonnes et cyclables) entre tous les villages et hameaux de la zone concernée.

D'autres projets sont en cours comme la mise en valeur de notre patrimoine, du fleuve Charente, des bâtiments historiques et le développement du tourisme. Evidemment, nous avons également réfléchi à l'autonomie de notre territoire concernant les énergies.

Jour après jour, la vie « d'avant » la pandémie reprend, même s'il faudra vivre désormais avec ce risque sanitaire. Avec l'arrivée des beaux jours et la levée de certaines mesures, nous aspirons à retrouver progressivement une vie normale et à renouer des rencontres avec nos proches, nos amis et entre Montignacais.

Demeurez, malgré tout, vigilants et prudents en continuant à respecter les gestes barrières ; la réussite du déconfinement dépend aussi de chacun de nous.

Bel et bon été à vous tous !

James Chabauty,
Maire de Montignac-Charente

Budget municipal 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021	DIFFÉRENCE
Charges à caractère général	169 794 €	262 908 €	93 114 €
Charges de personnel	255 959 €	277 000 €	21 041 €
FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources)	62 617 €	62 617 €	0 €
Virement section investissement	148 623 €	116 896 €	-31 727 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 838 €	0 €	-3 838 €
Autres charges de gestion courante	93 649 €	108 010 €	14 361 €
Remboursement intérêts emprunts	15 037 €	11 747 €	-3 290 €
Charges exceptionnelles	820 €	700 €	-120 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	122 €	122 €
TOTAL	**750 338 €**	**840 000 €**	**89 662 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021	DIFFÉRENCE
Excédent de fonctionnement reporté	242 003 €	211 588 €	-30 415 €
Remboursement salaires	4 156 €	0 €	-4 156 €
Cantine, camping, concessions cimetiere	35 922 €	26 133 €	-9 789 €
Impôts et taxes	379 797 €	372 830 €	-6 967 €
Dotations, subventions de l'état	176 941 €	152 109 €	-24 832 €
Revenus des loyers	82 466 €	77 300 €	-12 166 €
Produits financiers	2 €	0,00 €	-2 €
Produits exceptionnels	5 163 €	40 €	-5 123 €
TOTAL	**933 452 €**	**840 000 €**	**-93 452 €**

DÉPENSES EN INVESTISSEMENT	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021	DIFFÉRENCE
Solde reporté	97 666 €	73 374 €	-24 292 €
Remboursement capital emprunts	196 367 €	57 716 €	-138 651 €
Immobilisations incorporelles	840 €	4 800 €	3 960 €
Immobilisations corporelles	22 822 €	50 277 €	27 455 €
Immobilisations en cours	21 050 €	90 0833 €	69 783 €
TOTAL	338 745 €	277 000 €	-61 745 €
TOTAL FONCTIONNEMENT+INVESTISSEMENT	**1 089 083 €**	**1 117 000 €**	**27 917 €**

RECETTES EN INVESTISSEMENT	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021	DIFFÉRENCE
Excédent reporté	0 €	0 €	0 €
Virement de la section fonctionnement	0 €	116 896 €	116 896 €
Fonds divers, FCTVA	110 263 €	131 893 €	21 630 €
Subventions État, Région, Département...	154 627 €	25 211 €	-129 416 €
Emprunts et cautions loyers	450 €	3 000 €	2 550 €
TOTAL	265 341 €	277 000 €	11 659 €
TOTAL FONCTIONNEMENT+INVESTISSEMENT	**1 198 792 €**	**1 117 000 €**	**-81 792 €**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021
Associations communales	4 360 €
Associations externes	1 240 €
Subvention de fonctionnement SIVOS, etc...	52 744 €
Cotisations à divers organismes ATD16, CAUE, etc...	2 498 €
TOTAL	**60 842 €**

ÉCLAIRAGE PUBLIC	2019	2020
Le Ménadeau	105 €	94 €
Pont de Lachenaud	58 €	53 €
Chebrac	175 €	212 €
Chardonneau	192 €	212 €
Avenue des Aveneaux	356 €	333 €
Lotissement La Vervante	373 €	383 €
Lotissement Les Croix	85 €	84 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC	2019	2020
Docteur Feuillet + autres rues	2 673 €	2 241 €
Le Tapis	222 €	266 €
Les Boiteaux	53 €	50 €
Lugérat	122 €	179 €
Avenue de la Boixe	295 €	287 €
Avenue Marguerite de Valois	493 €	492 €
Rue des Courrières	286 €	292 €
TOTAL GLOBAL	**5 487 €**	**5 1779 €**

TRAVAUX PRÉVUS EN 2021	BUDGET TRAVAUX PRÉVU 2021
Halle : Baie vitrée	3 500 €
Services Techniques : Balayeuse (occasion)	5 000 €
Mairie : Ordinateur portable	900 €
Villages et bourg : Plaques et numéros de rues	7 600 €
Garderie : Défibrillateur	1 600 €
Place Taillefer : Toiture grange	15 000 €
Parking Cantine/Salle multiactivités : Travaux à terminer	17 000 €
Remparts : Travaux urgents et étude	6 300 €
Parking 20 Avenue des Aveneaux : Travaux renfort mur	12 000 €
Voies communales : Travaux FDAC	21 000 €
École : Fenêtres	3 567 €
Église bourg : Toiture	2 086 €
Gendarmerie : Motorisation porte garage	1 486 €
Gendarmerie : Motorisation portail	21 000 €
Stade football : Tableau électrique	3 580 €
TOTAL	**107 906 €**

CONCLUSION BUDGET 2021

Malgré les baisses des dotations de l'Etat, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales. Les charges de fonctionnement sont toujours en constante augmentation. Le remboursement de plusieurs emprunts prenant fin, notre endettement devient plus supportable. Cependant, nous restons vigilants sur l'état de notre dette. De gros travaux de sécurisation des remparts sont envisagés rapidement, afin de protéger les terrains et les maisons contre les chutes de pierres. Une première consultation a été lancée auprès d'architectes « structure » afin d'évaluer les travaux, ainsi que les montants prévisionnels. Les remparts n'étant pas répertoriés à l'inventaire des monuments historiques, la commune sera pénalisée pour l'obtention de subventions.

Néanmoins, nous continuerons, dans la mesure de nos capacités financières, à réaliser des travaux pour le bien-être de nos administrés.

École numérique

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation des enfants, la commune de Montignac-Charente a répondu, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Les communes éligibles sont celles dont la population n'excède pas 3 500 habitants et qui n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants. En Charente, il n'y a eu que 22 communes élues dont Montignac et Marsac.

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'État couvre 50% de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. La Commune de Montignac a donc investi 8 000€ subventionnés à 50%. La livraison du matériel a été réalisée début juin 2021.

VIE SCOLAIRE

Qualité de l'air dans les écoles

Dans les bâtiments scolaires, les sources possibles d'émissions de substances polluantes sont multiples : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour diverses activités (colles, peinture, feutres...). Afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif de surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les écoles primaires, un formulaire a été réalisé par l'État et la commune de Montignac a établi l'autodiagnostic conformément aux prescriptions.

Après avoir répondu à toutes les interrogations de ce livret, nous sommes en mesure de certifier que la qualité de l'air intérieur des classes est bonne, si les consignes d'ouverture des fenêtres sont respectées.

Les enfants, à table !

La restauration scolaire suit un protocole de l'Etat et d'une diététicienne pour le bien-être de nos enfants. C'est la cantine de Fléac qui permettait à nos chers bambins de déjeuner avec des menus variés et équilibrés (en grande partie Bio). Cette relation, instaurée depuis de nombreuses années, a malheureusement pris fin le premier jour des vacances d'été de cette année.

Le conseil municipal a donc ouvert une procédure afin de trouver un nouveau fournisseur pour la rentrée scolaire de septembre.

À ce jour, deux appels d'offres ont été lancés afin de trouver la restauration qui conviendra le mieux en termes de qualité, de quantité et de tarif.

Le premier appel d'offres s'est soldé infructueux, en raison d' une seule réponse et incomplète. Le deuxième est en cours. La commune continuera son effort financier afin de ne pas pénaliser le budget des parents.

La décision finale sera prise mi-août .

Le mot de la directrice, Maud Tinard

« La rentrée s'est faite avec 72 élèves répartis sur 3 classes, elle s'est déroulée dans un contexte sanitaire allégé par rapport au printemps dernier mais cette configuration n'a pas duré car ***depuis le 2 novembre, les enfants de plus de 6 ans ont dû porter un masque toute la journée.***

Pas simple mais saluons ici une fois de plus leur exemplaire faculté d'adaptation !

Pour soulager le coût d'achat de masques par les familles, la municipalité a offert à chaque enfant de 6 à 10 ans deux masques aux normes AFNOR. »

Du coté des commerces

Notre centre bourg évolue et de nouveaux commerçants sont arrivés à Montignac avec plein de bonnes et nouvelles idées, Félicitations à tous ces nouveaux entrepreneurs et bravo à ceux qui ont profité du confinement pour embellir leurs locaux.

LE CH'TI TAILLEFER

Le 15 Janvier dernier, Emilie et Patrick Marquant reprenaient le restaurant « Le Taillefer » tenu depuis douze ans par Sophie et Jean-Marie Lemoine partis à la retraite.

Venus du Nord, ils ont voulu mettre leur petite touche de Ch'ti en ajoutant sur la carte, des pizzas au maroilles, des burgers et des frites du Nord. Chaque jour, des plats maison à emporter sont proposés.

Ils vous accueilleront également dans leur salle de restaurant nouvellement redécorée, avec coin dégustation de bières du Nord.

12 Place du Docteur Feuillet - 05 45 38 70 39

DÉLICES DE MONTIGNAC

Depuis le 15 mars 2021, un nouveau commerce « Délices de Montignac » épicerie fine et cave, situé face à la Place des Tours, a pu ouvrir.

Vous y trouverez différents vins et alcools des régions et des produits locaux. Épices, moutardes et vinaigres aromatisés que Jérôme Barbou, le gérant, saura vous conseiller au mieux pour le meilleur accord avec vos plats.

Un retour au bercail pour lui qui a travaillé dans la restauration haut de gamme.

Place des Tours - 05 45 20 71 53

VIE DU VILLAGE

BAR LE DONJON

Après plusieurs mois de fermeture due à la pandémie, Véronique et Frédéric ont pu rouvrir leur bar relooké aux couleurs modernes.

La terrasse extérieure a été complètement refaite et une seconde aménagée en intérieur. Ils pourront vous proposer des planches apéros, petits-déjeuners, glaces et différents cocktails sans oublier les boissons servies habituellement.

11 Place des Tours - 05 45 39 70 03

K'AMUZET LES AUTRES

Après des mois de travaux de remise aux normes, et malgré quelques finitions restantes, l'atelier de couture a ré-ouvert début juillet !

Tous travaux de retouches, du simple ourlet au changement de doublure, du changement de fermeture à glissière à la restauration de doudou, demandez ce qui vous arrange.

45 avenue des aveneaux - 06 15 15 09 80

Attention aux faux billets !

Lors de la fête de la musique vendredi 09 juillet, organisée par l'association MCL (Montignac-Charente Loisirs), plusieurs faux billets ont malheureusement été utilisés. Un manque à gagner pour l'association qui organisait sa première manifestation depuis... trop longtemps.

Cette fausse monnaie, dit la "movie money" est de plus en plus fréquente et est utilisée lors de soirées, dans les bars, petits commerces ou marchés.

Ces billets sont facilement reconnaissables, merci à tous d'être vigilants :

- Ils portent la mention "This is not legal, it is to be used for motion props only"
- La signature en dessus du drapeau européen est remplacée par la mention "Movie Money"
- Le papier du billet est de qualité très moyenne
- Les filigranes sont de piètre qualité
- Pas d'hologramme
- Un numéro de série toujours identique "MB66688880"

Ci-contre, comparaison entre un billet de 10€ "Movie Money", un faux billet de 20€, et de vrais billets.

Entretien des cimetières

Le bon entretien des deux cimetières de la commune est au cœur des préoccupations du conseil municipal. Aussi, afin d'améliorer leur état général, d'assurer la salubrité, de préserver le respect dû aux défunts et de disposer d'emplacements libres pour ceux qui le souhaitent, la commune a décidé de réaliser l'enherbement des deux cimetières et de finaliser le nettoyage des concessions reprises.

Cimetière de Chebrac

Cimetière de Montignac-Charente

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe à la commune, l'entretien régulier d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits.

PROJET ENHERBEMENT

Un arrêté du 15 janvier 2021 paru au journal officiel étend l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires déjà effective sur les espaces verts, dans les cimetières, dès juillet 2022.

Pour se mettre en conformité et ne plus utiliser de produits chimiques dangereux pour la nature, l'homme et la biodiversité en général, les 1000 m2 d'allées principales et secondaires des deux cimetières de Montignac-Charente seront volontairement enherbés. Il ne s'agit pas d'herbes folles, mais bien d'un « gazon » propre. Cette méthode naturelle d'enherbement va modifier l'aspect des cimetières dans le fond et dans la forme. Ce procédé - sans danger - consiste à déposer sur les allées un mélange de légumineuses et de graminées rustiques. Au fil du temps le mélange va s'enraciner et recouvrir les allées de manière homogène pour redonner vie à ces lieux de recueillement.

Pendant la période de transition, il sera demandé aux usagers d'être compréhensifs sur la présence un peu plus forte de la végétation spontanée.

NETTOYAGE DES CONCESSIONS SUITE À LA PROCÉDURE DE REPRISE TERMINÉE EN 2017.

La commune avait engagé depuis 2012 une procédure de reprise de concessions. Les sépultures concernées ont été identifiées par un petit panneau directement apposé sur la tombe pour informer les familles et leur permettre de se manifester. La liste des concessions en état d'abandon a été affichée à l'entrée de chaque cimetière et à la mairie.

Pendant toute la durée de la procédure, qui s'est étalée sur trois années, chaque famille a pu intervenir pour remettre la concession en bon état d'entretien, dans ce cas la procédure de reprise a été levée. Sinon, à l'issue de cette période, la commune a pu reprendre les emplacements restés dans le même état d'abandon pendant ces trois années.

Depuis 2017, la dernière étape a consisté à enlever les monuments funéraires, plaques et autres matériaux, à procéder aux exhumations et aux réinhumations dans l'ossuaire communal. Une soixantaine de concessions sont à nettoyer et cette opération sera réalisée sur plusieurs années (coût moyen par concession : 1 000€). En 2020, quinze concessions ont pu être à nouveau concédées.

Inondations

En ce début de février 2021, notre beau fleuve Charente a pris ses aises dans la campagne de notre village et de ses hameaux.

Sans atteindre la crue de 1982, il a néanmoins provoqué quelques soucis à nos administrés du Tapis, des Boiteaux, de l'avenue Marguerite de Valois, du Quai, de l'avenue des Aveneaux, du pont de Lachenaud, sans oublier notre camping, le slalom de canoë-kayak et l'hippodrome. Le Javard et le Nitrat, pourtant situés en zone inondable, ne sont pas sortis de leur lit et n'ont pas provoqué de dégâts, ni au sein du bourg ni aux riverains.

Notre personnel communal et les élus se sont largement mobilisés : Isabelle et Nadine pour la coordination des appels et Franck et Didier, avec l'aide des élus, n'ont pas ménagé leur peine pour la distribution de 336 parpaings et également pour l'aide apportée à certaines personnes en difficulté.

Merci à tous et aux bénévoles pour cet élan de solidarité.

Sécurisation des remparts

Suite aux éboulements survenus en décembre 2020, côté rue des Remparts, nous avons procédé à la sécurisation des restes du rempart.

Ainsi, nous avons aussitôt contacté l'Architecte des Bâtiments de France et, selon son avis, nous avons entrepris une première phase de travaux : élagage des arbres et végétaux, « apurage» des pierres menaçant de tomber, puis pose d'un grillage pour retenir les cailloux afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans la cour des maisons situées en contrebas. Nous avons obtenu l'autorisation des services de l'Etat en décembre 2020.

Une deuxième tranche est en cours d'élaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France concernant la partie la plus haute et encore empierrée. Nous attendons les préconisations de tous ces services, afin de définir les travaux qui feront l'objet d'un marché public.

C'est pourquoi, devant la dangerosité du site, (plus de rambardes de protection) nous avons pris un arrêté interdisant l'accès à l'esplanade du donjon.

La première tranche de travaux se termine (11 000€) et pour la deuxième, nous espérons une décision courant deuxième semestre 2021.

Secourisme pour tous

Peut-être certaines personnes se sont-elles retrouvées désemparées devant un problème de santé ou d'accident dans leur entourage. Le but de cette formation n'est pas de devenir médecin, mais de pouvoir prodiguer les premiers soins et gestes avant l'intervention des secours et de sauver une vie.

Nous aimerions votre participation (hélas financière) pour organiser une ou plusieurs session(s) en fonction du nombre de participants.

La formation se déroule sur une journée de 7 heures de théorie et pratique, et gérée par l'UDSP16 (Pompiers de l'Isle-d'Espagnac)

A l'issue de cette formation un diplôme vous sera remis (obligatoire pour certaines écoles).

Cette formation s'adresse à toutes les personnes à partir de 15 à 77 ans et plus.

Un formateur est prévu pour 8 à 10 stagiaires.

Le tarif est de 55€ par personne, enfants y compris.

Deux dates sont prévues en fonction du nombre de participants :

- **Le Samedi 23 Octobre 2021 et/ou**
- **Le Samedi 30 Octobre 2021**

(lors des vacances scolaires de la Toussain).

Date limite d'inscription le 3 Septembre 2021.

Un plateau repas froid comprenant entrée, plat, dessert, pain et eau peut vous être proposé par les traiteurs : Stéphane Dumont, Le Taillefer ou la boucherie de Montignac, au prix de 12,50€ TTC/personne.

Chèque libellé au nom de votre traiteur choisi, à glisser dans l'enveloppe.

VIE DU VILLAGE

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS CHARENTE

Programme de formation

Prévention et secours civiques de niveau 1

Décision d'agrément n°PSC1-1407 A 10 relative à la formation à l'unité d'enseignement "Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)", délivrée par le Ministère de l'Intérieur à la FNSPF (validité du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2017)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'unité d'enseignement "Prévention et secours civiques de niveau 1" a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assitance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

CONTENU DE LA FORMATION

À l'issue de la formation "Prévention et secours civiques de niveau 1", la personne doit être capable :

- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
  - Victime d'une obstruction des voies aériennes
  - Victime d'un saignement abondant
  - Inconsciente qui respire
  - En arrêt cardiaque
  - Victime d'un malaise
  - Victime d'un traumatisme

INSCRIPTION FORMATION PREMIERS SECOURS

À DÉCOUPER ET À REMPLIR POUR CHAQUE PARTICIPANT

NOM : ..... **PRÉNOM :** .....

ADRESSE : .....

N° TÉL : ..... **MAIL :** .....

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE : Nombre(s) de personne(s) : ..... **x 55 € = Total** ..... **€**

Libellé au nom de UDSP 16. Le chèque ne sera encaissé que le jour J.

LE TOUT DANS UNE ENVELOPPE CACHETÉE À REMETTRE OU À ADRESSER :

Formation Premier Secours, Mairie
25 Avenue de la Boixe - 16330 Montignac Charente

Tous solidaires !

Le mot des associations

SOCIÉTÉ DES COURSES

Si aucune nouvelle dégradation de la situation sanitaire ne se produit, les courses de la saison estivale 2021 devraient se dérouler normalement, en présence du public. Comme à l'accoutumée, 4 soirées sont prévues le Jeudi 15 Juillet, les jeudis 12 et 19 Août avec 7 ou 8 courses au trot à partir de 19h30, ainsi que le Jeudi 26 Août avec 6 ou 7 courses de galop, à partir de 17h30.

Il semble difficile de préciser dès maintenant, compte tenu des contraintes liées à la pandémie, les animations susceptibles de s'inscrire dans ces soirées festives, mais la première réunion devrait servir de cadre à une exposition de voitures de collection. D'autre part un feu d'artifice et un accompagnement musical devraient de nouveau être programmés cet été.

La situation économique de l'Institution des courses et les décisions différées relatives aux subventions demandées ne nous auront pas permis de réaliser les différents travaux d'aménagement prévus depuis 2 ans, mais nous espérons cependant qu'il sera possible de revoir l'agencement de la cuisine et de l'espace du restaurant Le Sulky, ainsi que le remplacement des boxes devenus vétustes, voire dangereux.

Le soutien des collectivités territoriales (municipalité et communauté de communes) est indispensable à la réalisation de nos projets et nous espérons qu'elles sauront répondre favorablement à notre requête en favorisant ainsi une activité qui participe à l'économie locale.

Enfin soyez assurés que les bénévoles feront le maximum pour recevoir dans les meilleures conditions le public lors de ces 4 soirées dans des installations accueillantes permettant de suivre agréablement, en famille, le fantastique spectacle des courses hippiques.

E-mail : socoursesmontignac@gmail.com
Site web: www.socoursesmontignac.fr
Tél.: 07 87 00 58 88

AMICALE DES CHASSEURS DE MONTIGNAC

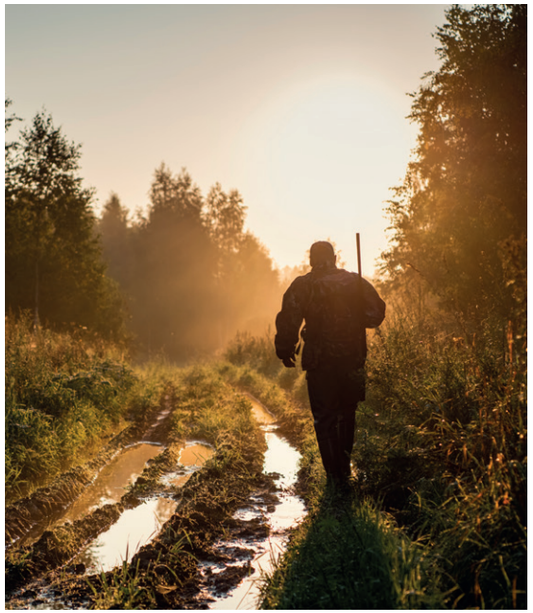

MOT DU PRÉSIDENT (Stephan LEZERAN)

Le bilan de la saison 2020-2021 est satisfaisant. Pour réguler le nombre de sangliers et de chevreuils, 22 battues ont été effectuées, 21 sangliers et 19 chevreuils abattus. Des battues aux sangliers peuvent se faire à l'affût, à la demande d'agriculteurs, 143 hectares de récolte ayant été détruits en Charente pour plus de 160 000€ de dégâts.

Autres nuisibles abattus : 6 renards et 45 corbeaux.

215 faisans et 170 perdreaux ont été lâchés et leur nombre devrait peu changer lors de la prochaine saison.

Une satisfaction pour les chasseurs : le lièvre est en constante augmentation. Des soirées comptages ont eu lieu et il en a été dénombré entre 43 et 85.

Aussi, j'ai proposé à la fédération le droit de le chasser le dimanche et les jours fériés et non à des dates fixées pour tout le monde, tout en maintenant la règle du "un lièvre par chasseur". Autre demande, la chasse à la palombe depuis un poste fixe pourrait se faire tous les jours à partir du 15 octobre et jusqu'à la date de fermeture donnée par la préfecture.

Deux dates sont programmées pour la saison à venir : vente des cartes de chasse le samedi 11 septembre de 9h à 12h et soirée paëlla le 16 octobre au Maine-de-Boixe.

L'AGILITY CLUB

L'Agility club des vallées n'a pas pu cette année encore organiser son concours annuel du mois de mars 2021.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, l'Agility club des vallées reprendra les balades canines. Elles sont un moment important pour travailler la sociabilité des chiens mais aussi un moment convivial où les propriétaires de chiens se retrouvent. Les balades sont d'une moyenne de 8 km un dimanche matin par mois dans une commune différente à chaque fois.

Cette année nous avons pour projet de faire des sorties nautiques (canoë) avec nos compagnons probablement au mois de juillet.

Les entraînements d'éducation canine sont le samedi à 14H, les cours d'agility le samedi à partir de 14H30 et le mercredi à partir de 14H.

Vous souhaitez plus de renseignements, venez aux entraînements ou participez à l'une de nos balades canines, n'hésitez pas à nous contacter par mail : agilityclubdesvallees16@gmail.fr ou au 06.32.32.86.04

C.A.C.E

COMITÉ D'ANIMATIONS CULTURELLES ET ÉQUESTRES

Ce bric-à-brac du 29 mai 2021, premier de la saison, était très attendu après cette période de restrictions que nous venons de traverser.

La veille, plus de vingt camping-cars avaient déjà pris place sur le terrain. Dès 6h, une longue file de véhicules s'était formée depuis le centre du bourg jusqu'à l'hippodrome où l'équipe du C.A.C.E a accueilli près de 300 exposants impatients de venir s'installer, espérant vendre divers objets sortis des greniers.

Les visiteurs venus très nombreux et le beau temps faisant, toute la matinée, plusieurs membres de l'équipe étaient mobilisés pour fluidifier la circulation sur le site. Plateaux repas, sandwichs et boissons étaient proposés pour ceux qui souhaitaient passer un moment agréable et profiter de cette superbe journée ensoleillée.

Ce 22ème bric-à-brac fut une belle réussite pour le C.A.C.E, tout en ayant fait respecter les consignes de la préfecture, port du masque, distance entre chaque exposant, mesures sanitaires sur le site et qui espère vous retrouver lors de ses prochaines manifestations (Frairie : 21 et 22 août et Marché de Noël : 12 décembre).

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA BOIXE

Ce 1er semestre 2021, l'amicale des donneurs de sang a participé à 2 collectes de sang en les annonçant (pose de banderoles, de panneaux, d'affiches), en préparant les salles, en accueillant les donneurs, en leur offrant un goûter ou un repas.

L'une a eu lieu le 10 mars à Anais, l'autre le 27 mai à Tourriers. À chaque fois, l'EFS (Établissement Français du Sang) souhaitait repartir avec 70 poches de sang. A Anais, il n'en a prélevé que 64, et à Tourriers 53 !

Avec l'approche des vacances, moment durant lequel les dons de sang sont en baisse, il faudrait que les réserves en produits sanguins soient à un niveau élevé, ce qui n'est pas le cas cette année. Avec la baisse du niveau de la pandémie, les opérations vont repartir de plus belle dans les hôpitaux. Il serait regrettable que certaines soient encore repoussées par manque de produits sanguins.

Prochaines collectes de sang : jeudi 26 août à Marsac, jeudi 28 octobre à Vars et jeudi 30 décembre à St-Amant de Boixe.

ASSOCIATIONS

APE

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Créée en 1997, l'APE est une association à but non lucratif qui se compose de six membres permanents et de parents d'élèves bénévoles. Elle permet aux enfants des deux écoles et à leurs familles de se rencontrer hors du cadre habituel pour des moments ludiques et de partage.

Depuis l'année dernière et le début de cette crise sanitaire, nous avons malheureusement été obligés d'annuler de nombreuses manifestations (le carnaval, le marché aux fleurs, la chasse aux œufs pour Pâques, et la traditionnelle kermesse pour l'année scolaire 2019-2020 puis la fête de Noël, et de nouveau le carnaval, le marché aux fleurs et la chasse aux œufs pour Pâques)

Malgré tout, grâce aux bénéfices de la fête de Noël 2019 et à une gestion financière sérieuse qui nous a permis de mettre de l'argent de côté, nous avons pu pour Noël demander au Père Noël d'offrir des cadeaux aux 2 écoles et garderies (jeux éducatifs, livres, cartes cadeaux...) que les enfants ont pu ouvrir à la rentrée de janvier. Nous avons également offert une participation aux coopératives scolaires pour les différents projets de chaque classe, ainsi qu'une participation exceptionnelle à l'école de Montignac pour leur projet en lien avec la BD et l'Afrique (conception d'une BD et apprentissages de musique africaine, permettant ainsi de leur offrir des moments d'échange et de détente, si importants en cette période compliquée pour nos enfants).

Nous avons aussi été touchés par les inondations qui nous ont fait perdre un peu de notre matériel qui était stocké dans une grange généreusement prêtée par la mairie mais qui a pris l'eau. La mairie a pu nous trouver un autre local et nous l'en remercions. Nous sommes maintenant à la recherche de dons éventuels pour 1 ou 2 cafetières, 1 bouilloire, des poêles à crêpes et des couverts, des caisses plastiques de rangement, ce qui nous permettrait d'avoir un peu plus d'argent pour les écoles. N'hésitez pas à regarder au fond de vos placards.

Suite aux nouvelles annonces du gouvernement, nous espérions pouvoir offrir une kermesse aux enfants (kermesse déjà annulée ces 2 dernières années pour cause de canicule puis de Covid). Cette 3ème annulation nous attriste beaucoup pour les enfants.

La kermesse est en effet souvent très attendue par les enfants afin de fêter la fin de l'année scolaire, montrer à leurs familles leurs créations, et clore l'année sur une note festive.

Nous espérons maintenant que la situation actuelle s'améliore afin de ramener un peu de gaieté et de lien social, si indispensable.

CJM

CERCLE DES JEUNES DE MONTIGNAC

Depuis le 10 mai, certaines de nos activités ont été pratiquées en extérieur en respectant les distances sanitaires. Ainsi, les cours de danses et les séances de yoga se sont déroulés sur l'hippodrome, les pelouses, ou encore sous le restaurant le Sulky, en fonction des conditions météorologiques. Ces activités ont été prolongées de quelques semaines pour compenser une partie des séances que le Covid avait supprimé.

Les inconditionnels du canoë rêvent de reprendre les pagaies pour faire des descentes bucoliques ou énergiques selon les humeurs. Il faut en profiter, c'est notre plus belle activité anti-covid ! Les premières réservations pour mai et juin nous laissaient imaginer une aussi bonne année 2021 que fut 2020. Malheureusement, nous avons dû fermer les trois premières semaines de juillet pour des raisons de sécurité, la Charente ayant atteint une hauteur incompatible avec cette activité de loisir.

Pour rappel, nous proposons 4 parcours du plus calme au plus musclé :

Parcours 1 : La Mangrove propose une boucle tranquille d'environ 8 km à travers les îles de Montignac.

Parcours 2 : Le Bucolique, nous vous emmenons à La Touche de Genac, et nous vous attendons 4 ou 5 heures après sur le ponton du CJM. Ce parcours est idéal avec un pique-nique sur la descente.

Parcours 3 : Les baignades, vous partez du ponton du CJM, vous descendez la Charente à travers les baignades de Montignac, Le Portal, Marsac et nous allons vous chercher à Guissalle.

Parcours 4 : Le dynamique, vous partez de La Touche de Genac, et vous descendez pendant environ 20 km jusqu'à Guissalle. A réserver aux plus sportifs, cette descente sur 24 h vous offre la possibilité d'un bivouac à mi-chemin au camping de Montignac.

Venez passer du bon temps sur les canoës du CJM !

Nous espérons pouvoir reprendre l'initiation à internet en septembre si les conditions sanitaires le permettent.

Philippe Pelletier (Président du CJM)

TULIPES CONTRE LE CANCER

"Montignac et « mon » équipe ont été chaleureusement remerciés et félicités pour notre action tant par le président du Lions que par celui de la Ligue et par le Dr Roulaud. **Un chèque de 2 000 euros a été remis directement à la Ligue.** En outre, la recette des ventes de tulipes est attribuée à plusieurs associations d'aide aux malades, et aux hôpitaux de Charente, service oncologie; plus précisément, un chèque important a été octroyé cette année à l'Association des Amis des enfants malades de la Charente (Responsable Dr Roulaud) pour financer entre autres un masque de réalité virtuelle et des peintures décoratives sur les murs du service pédiatrie pour les enfants sous chimio. **Merci à vous toutes et tous."** *Martine*

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION LES RANDONNEURS DE LA BOIXE

Tous les dimanches, la randonnée pédestre démarre à 9h30 pour un circuit d'une dizaine de kilomètres à un rythme de 4,8-5 km/h dans différentes communes du département et de notre territoire

En complément de ces randonnées dominicales, nous avons mis en place depuis fin janvier 2021, une section « Randonnée en semaine ». Cette sortie hebdomadaire, qui a lieu chaque jeudi matin, pourrait intéresser les randonneurs qui souhaitent reprendre la marche après une période d'arrêt, les randonneurs pour qui une marche moins soutenue serait une alternative pour garder la forme et un lien social, mais également des personnes qui souhaiteraient découvrir la marche avec d'autres randonneurs dans la joie et la bonne humeur.

Tous les jeudis, la randonnée pédestre démarre à 9h30, pour un circuit de 7 à 8 km à une allure de 4-4,2 km, à 10-15 km aux alentours de Montignac-Charente.

Le calendrier des randonnées est établi pour six mois. Vous y trouverez les dates, le lieu et le point de départ, le nom et le numéro de téléphone du responsable de la randonnée.

L'adhésion annuelle à l'Association est de 30 euros, assurance comprise. Nous proposons à toute personne voulant essayer la randonnée pédestre, deux marches gratuites avant d'adhérer à l'Association.

L'Association organise également, en cours d'année, des sorties rando "journée complète", voyage de trois jours à la Pentecôte, un repas annuel et un Barbecue en fin de 1er semestre, etc... Malheureusement, en ces périodes difficiles de pandémie dues à la COVID 19, toutes ces manifestations ont été suspendues.

Pour nous rejoindre ou pour de plus amples renseignements (calendrier des sorties), vous pouvez contacter Claudine FRANCOIS au 06 64 83 15 77.

Au plaisir de vous retrouver le jeudi et/ou le dimanche.

Animations et manifestations

AOÛT

- **Tous les Jeudis :** Visite guidée de Montignac par l'Office du Tourisme (départ 10h du camping Les Platanes)
- **Jeudi 12 :** Courses de Chevaux (trot) à Marchot à 19h30 (S.C.)
- **Jeudi 19 :** Courses de Chevaux (trot) à Marchot à 19h30 (S.C.)
- **Samedi 21 :** Vide-grenier et frairie annuelle (C.A.C.E.)
- **Dimanche 22 :** Frairie annuelle et repas moules frites (C.A.C.E.)
- **Jeudi 26 :** Don du sang de 16h30 à 19h 30 à la salle des fêtes de Marsac (A.D.S.)
- **Jeudi 26 :** Courses de Chevaux (Galop) à Marchot à 17h30 (S.C.)

SEPTEMBRE

- **Dimanche 12 :** Vide-grenier au terrain de camping (M.C.L.)
- **Samedi 18 et Dimanche 19 :** Journées du Patrimoine
- **Vendredi 24 :** Concours de Belote à 13h30 à St-Amant-de-Boixe (M.C.L.)

OCTOBRE

- **Samedi 16 :** Soirée paëlla Maine-de-Boixe à 19h (Société de chasse)
- **Jeudi 28 :** Don du sang de 16h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Vars (A.D.S.)
- **Samedi 30 :** Soirée d'automne St-Amant-de-Boixe (A.C.)

NOVEMBRE

- **Jeudi 4 :** Pique-Nique (M.C.L.)
- **Vendredi 12 :** Concours de Belote à 13h30 (M.C.L.)

DÉCEMBRE

- **Dimanche 12 :** Marché de Noël St-Amant-de-Boixe (C.A.C.E. et Comité des fêtes de St-Amant-de-Boixe)
- **Jeudi 30 :** Don du sang de 16h 30 à 19h30 à la salle des fêtes de St-Amant-de-Boixe (A.D.S.)

Toutes les animations et manifestations ci-dessus n'auront lieu que si le protocole sanitaire le permet.

JOURNÉE CITOYENNE

Dans le cadre de l'opération, Nettoyons la Nature, une journée citoyenne organisée par Bernadette Barreaux aura lieu le samedi 25 septembre à partir de 14h.

Le but de cette journée est de rappeler la responsabilité et le civisme de chacun, dans l'objectif d'améliorer notre cadre de vie et de respecter notre environnement, en ramassant les déchets sur les bords de routes, chemins et dans la nature.

Si ce projet vous intéresse, nous vous invitons à vous inscrire auprès de la mairie, car sa réussite et sa pérennité dépendent de vous.

VISITES CENTRE DE TRI CALITOM

Deux visites gratuites sont prévues le mercredi 22 septembre à 14h sur le centre de tri des déchets à Mornac et le mercredi 13 octobre à 10h sur le site de traitement des déchets à Sainte-Sévère.

Renseignements et inscriptions auprès de la mairie.

L'APPLICATION CLEAN2GETHER

Clean2Gether est une application mobile pour signaler les dépôts sauvages en Charente.

Gravats, déchets de bricolage, encombrants dans un bois, ordures ménagères laissées au pied d'un conteneur à verre... les communes charentaises sont régulièrement confrontées au signalement d'un dépôt sauvage de déchets.

Ces incivilités ont un impact sur la qualité de vie, l'environnement, et une charge coûteuse pour les collectivités.

Après avoir téléchargé l'application gratuitement, chaque citoyen peut ainsi signaler un dépôt avec description et photo à l'appui. L'alerte est transmise à la commune concernée pour prise en charge.

A vos téléchargements et signalements !

Scannez ce QR-Code avec votre mobile pour télécharger l'app.

Plus d'infos sur calitom.com
N° vert 0 800 500 429

Concours de couverture

Les habitants de la commune sont invités à montrer leur vision de la commune à travers des photos, en format portrait, qui feront la couverture du prochain bulletin municipal.

Le thème : "MONTIGNAC, C'EST MON PLAISIR"

L'envoi des photos par courriel (concoursmontignac@gmail.com) est attendu avant le 15 octobre 2021. Une sélection sera effectuée par la commission pour choisir le gagnant. La photo qui aura remporté le plus de votes, fera la couverture du prochain bulletin municipal, distribué en fin d'année (tirage à 500 exemplaires).

Pour plus d'informations et consulter le réglement, rendez-vous sur : www.montignac-charente.fr ou en mairie.

MAIRIE DE MONTIGNAC-CHARENTE

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h.

En cas d'urgence uniquement, et seulement en dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez laisser un message sur le numéro d 'astreinte : 06 33 62 28 95

25, avenue de la Boixe - BP 70201 - 16330 MONTIGNAC CHARENTE • 05 45 39 70 09
E-mail : mairie.montignac-chte@orange.fr • Facebook : MairieMontignacCharente

www.montignac-charente.fr

Montignac-Charente
C'EST MON PLAISIR

ENTRE CHARENTE ET JAVARD N°3 | AOÛT 2021 | RÉDACTEURS : Jean RAINETEAU / Benoit LERICHE / Laurent VUAILLET / Maryline ALLEAU / Martine CHABAUTY | MAQUETTE ET CRÉATION GRAPHIQUE : Benoit LERICHE | IMPRESSION : 1PRIMEDOC